



Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION
20, avenue Marquette**

AVIS PUBLIC est par la présente donné de ce qui suit :

1. Le comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles statuera sur une demande d'autorisation de démolition de l'immeuble situé au 20, avenue Marquette;
2. Tous les plans et documents relatifs à ce projet sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville au www.ville.baie-comeau.qc.ca sous l'onglet « Services – Avis publics – 2026 »;
3. Toute personne souhaitant s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, soit jusqu'au **2 mai 2026, à 23 h 59**, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville à l'adresse courriel greffebc@ville.baie-comeau.qc.ca;
4. Le comité d'étude des demandes de démolition statuera sur ladite demande à sa séance du **5 mai 2026, à 15 h 30**, au Service de l'urbanisme et du développement durable au 1310, rue d'Anticosti, 2^e étage, Baie-Comeau. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le comité relativement à cette demande à ladite séance.

Baie-Comeau, le 22 avril 2026

**M^e Clémence Richard, greffière et
directrice des affaires juridiques**